

Demandes d'Acceptation Préalable (DAP) à toute admission de DECHETS INERTES
A nous retourner au **minimum 72h avant** tout apport de déchet sur nos sites / **BST Obligatoire** pour tous dépôts de terre facteur 3 ou seuil aménagé.

IDENTIFICATION DU LIEU DE PRODUCTION DU DECHET

Adresse : Code Postal : Ville :
Date de début du chantier : Durée : N° Chantier :

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR / DETENTEUR DU DECHET

Raison Sociale : Nom du responsable :
Adresse : Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax : Email :
Activité : N° de SIRET : Code NAF (APE) :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (si différent du producteur)

Raison Sociale : Nom du responsable :
Adresse : Code Postal : Ville :
Téléphone : Fax : Email :
Activité : N° de SIRET : Code NAF (APE) :

IDENTIFICATION DU TRANSPORTEUR

Les coordonnées du transporteur seront indiquées sur le Bon de Livraison TERSEN délivré.

IDENTIFICATION DU DECHET - SITES D'ACCEPTATION

SITE DE MONTEPILLOY

RD 120
60810 MONTEPILLOY

			GRAVATS (1)(2) □ 17 01 07		TERRE INERTE ou TERRE MOUILLEE (1)(2) □ 17 05 04	TERRE INERTE FACTEUR 3 (1)(2) BSD OBLIGATOIRE □ 17 05 04		AUTRES DECHETS
Qté estimée (T/M3) :								

(1) Déchets issus d'un site potentiellement contaminé ou déchets de ballast de voie : OUI NON

joindre le diagnostic de sol ou analyses de pollution selon critères en annexe, accompagné du plan de maillage d'exécution

- Références du diagnostic de sol ou de l'analyse de pollution :

- Mailles concernées par la demande (préciser la hauteur) :

Attention, les terres contenant des rhizomes de renouée du japon, de l'ambroisie, ou tout autre espèce invasive sont formellement interdites.

(2) Déchets avec présence d'enrobés : OUI NON

- Références de l'analyse du goudron (joindre les analyses confirmant l'absence de goudron) :

- Références des analyses ou du diagnostic amiante (joindre le diagnostic ou analyses confirmant l'absence d'amiante) :

Observations particulières :

Déchets contenant des DIB : OUI NON Aspect physique : Solide Pulvérulents Pâteux/Boues

Odeur : OUI NON Couleur :

Conditionnement des déchets : Bennes Vrac Big Bag Autres, préciser :

PRODUCTEUR ET DEMANDEUR

- Certifie qu'il connaît son engagement de responsabilité au titre du Code de l'Environnement Livre V - Titre IV « Déchets ».

- S'engage à procurer toutes les informations utiles à la bonne élimination de son déchet et à sa manipulation, à remettre au collecteur un déchet conforme aux spécifications de cette fiche, à faire connaître au centre de traitement toute évolution du déchet susceptible de modifier sa nature et les risques tels qu'indiqués ci-dessus, à ne pas livrer d'autres déchets que ceux stipulés dans cette demande, notamment des déchets d'amiante et des déchets radioactifs.

- S'engage à ré-évacuer vers les filières adaptées toute pollution avérée, suite à des analyses sur site, des matériaux remis au collecteur de déchets

- S'assure que le transport du déchet effectué sous sa responsabilité est réalisé conformément à la réglementation et aux conditions de sécurité en vigueur.

Pour le PRODUCTEUR

Nom et fonction du responsable :
Signature et cachet : Date :

Pour le DEMANDEUR

Nom et fonction du responsable :
Signature et cachet : Date :

ADMISSIBILITE DU DECHETS (CADRE RESERVE A TERSEN)

Déchet ADMISSIBLE OUI NON Motif du refus :

Nom du signataire : Cachet et Signature :

Fonction :
Date :

NUMERO ET VALIDITE (CADRE RESERVE A TERSEN)

NUMERO :

VALIDITE 1 AN JUSQU'AU :